

financement de la petite et moyenne entreprise en Algérie

Dr Naït Merzoug Mohamed Larbi
Univ Badji Mokhtar Annaba

INTRODUCTION

Dès 1995, on dénombre 33 822 entreprises privées (toute taille confondu) induisant 1 200 000 emplois soit 30% de la population active et participant à hauteur de 40% à la valeur ajoutée. Tout paraissait bien engagé pour permettre l'essor d'un tissu industriel dont aucun pays ne peut faire l'économie. C'était compter sans les résistances aux changements, sans la culture de la rente et de ses corollaires : une autre économie va voir le jour informelle cette fois-ci et qui va se spécialiser dans l'importation et la distribution. Pendant ce temps, les PME/PMI rencontrent d'énormes difficultés à commencer par le foncier. On assiste graduellement à un glissement de bien de PME de la sphère de production vers celle de la distribution, pour tenir en attendant l'application des réformes. Celles engagées autour du code de commerce, de la liberté des prix, de l'accès aux devises

Il est vrai que la politique économique actuelle accorde un intérêt soutenu et permanent à la création de petites et moyennes entreprises. Cette structure économique présente de nombreux avantages. Elle crée de la richesse et de nombreux emplois et contribue ainsi à résorber une partie du chômage.

Par AND-PME, les autorités ont voulu mettre la stratégie sectorielle en matière de promotion et de développement de la PME

Notre réflexion se focalisera sur les lois et organismes actuels, sur la PME/PMI comme dispositif de réduction du chômage en Algérie et le financement de la petite et moyenne entreprises .

1- Lois et organismes actuels

la loi n°1-18 du 12/12/2001 portant loi d'orientation sur la promotion de la PME a été promulguée. Elle comprend la politique d'aide de l'état aux PME . Elle fixe les mesures de facilitation administratives ;elle prévoit la création d'un fond de garantie des prêts accordés par les banques en faveur des PME et la mise en place d'un comité national de la promotion de la sous-traitance.

Après cette loi, **le Fonds de Garantie à la PME** « FGRA » a été créé le 11/11/2002. son objectif principal est de garantir les investissements dans le secteur de la PME en matière de création d'entreprise ; de rénovation des équipements, d'extension d'entreprise. Il reste à créer le comité national de la promotion de la sous-traitance. Il faut souligner que

La caisse de garantie des crédits à l'investissement des PME (CGCI) , dont la mise en place a été décidée en 2004. n'est toujours pas opérationnelle. Cette organisme, qui est venu en renfort au FGRA, est opérationnel début 2006.

Par contre, une autre structure a été créée, c'est **L'Agence Nationale de Développement de la PME (AND-PME)** (créée par décret exécutif n° 05 -165 du 3 Mai 2005) Le programme de mise à niveau a été confiée à cette agence, elle a pour rôle d'examiner les demandes des entreprises désireuses de bénéficier du programme de mise à niveau et d'octroyer des primes à la mise à niveau.

Cette Agence a pour principales missions de :

- de mettre la stratégie sectorielle en matière de promotion et de développement de la PME
- de mettre en œuvre le programme national de mise à niveau des PME et d'en assurer le suivi
- de promouvoir l'expertise et le conseil en direction des PME;
- d'évaluer l'efficacité de l'exécution des programmes sectoriels, et le cas échéant d'en proposer les correctifs nécessaires ;
- de suivre la démographie des PME en termes de création, de cessation et de changement d'activités ;
- de réaliser des études de filières et notes de conjoncture périodiques sur les tendances générales de la PME ;

- de promouvoir, en relation avec les institutions et organismes concernés, l'innovation technologique et l'usage par les PME des nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
- de collecter, d'exploiter et de diffuser l'information spécifique au domaine d'activités des PME ;
- de coordonner, en relation avec les structures concernées, entre les différents programmes de mise à niveau du secteur de la PME;

Par ces lois et organismes, on vise non seulement à maintenir le niveau actuel de l'emploi mais aussi à en accroître l'offre.

2- La PME/PMI comme dispositif de réduction du chômage en Algérie

Les insuffisances en matière d'information et de données statistiques ont fait que le recensement des PME/PMI ⁽⁷⁾ en Algérie reste assez approximatif.

- A la fin de l'année 1999, le nombre d'entreprises assimilées à des PME/PMI -voir tableau n°1 - s'élève à 159507 entreprises offrant 412 400 emplois

Tableau n°1 : les PME en Algérie, fin 1999

Catégories	N ^{bre} de salariés	N ^{bre} d'entreprise	%	N ^{bre} de salariés	%
Micro-entreprise	0 – 9	148725	93,24	221975	35,00
Petites entreprise	10 – 49	9100	5,71	176731	27,86
Moyenne entreprise	50 - 250	1682	1,05	235669	37,14
Total		159507	100	634375	100

Source: www.cnes.dz

- En 2004 et 1^{er} semestre 2005, le nombre d'entreprises assimilées à des PME/PMI-voir tableau n°3 s'élève à 329 338 entreprises. la configuration du parc national des PME/PMI laisse entrevoir que le privé se taille la part du lion avec 236 727, offrant 602 886 emplois. Ce dernier chiffre est faussé par la tendance des employeurs à ne pas déclarer leurs employés à la Sécurité Sociale. A notre avis, cette gestion continue à prévaloir dans ce secteur .

Tableau n°3 : évolution de la population des PME (du 1^{er} semestre 2004 au 1^{er} semestre 2005) tableau récapitulatif

Nature des PME/PMI	Nombre des PME/PMI 1 ^{er} semestre 2004	Nombre des PME/PMI 1 ^{ER} semestre 2005	Evolution En %
PME privées *	219 617	236 727	7,79
PME public **	778	778	-
Artians ***	83 921	91 833	9,42
Total	304 316	329 338	8,22

Source :

* CNAS

**MPPI

***CAM

la répartition selon les secteurs des entreprises créées correspond au besoin de l'économie nationale. Les investissements se sont tournés vers les secteurs du bâtiment et des travaux publics. Ce choix s'explique par la conjoncture actuelle marquée par le plan quinquennal pour la consolidation de la croissance économique. Le commerce, le transport/communication et les services ont enregistré eux aussi un nombre important d'investissement. Le secteur privé paraît afficher des perspectives plus prometteuses que le secteur public.

Le secteur de la PME/PMI continue sa progression avec la création de nouvelles PME durant le 1^{er} semestre 2005. Ce chiffre aurait pu être beaucoup plus important si les banques participaient davantage dans le financement des projets.

3- le financement de la petite et moyenne entreprise les taux d'intérêts bancaires

les taux d'intérêts bancaires continuent à suivre un trend baissier. Ainsi, les taux appliqués aux crédits à l'investissement sont passés à des niveaux de 5,5% et 5,25% alors qu'ils se situaient à un niveau de 18,5% en 1995. Au même titre, la baisse des taux d'intérêt a suivi la baisse du taux de réescompte qui était de 15% en 1995 et qui se situe aujourd'hui à 4%. Les banques tiennent compte du taux de réescompte qui leur sert de taux de référence. Quand ce dernier baisse, les banques peuvent voir dans quelle mesure elles peuvent baisser à leur tour leur taux d'intérêt.

Depuis 10 ans, les taux d'intérêts sont déréglementés et de ce fait, chaque banque est libre de fixer leurs niveaux en fonction notamment, de ses coûts et des rendements sur les crédits.

A notre avis, Une baisse du taux d'intérêt de 0,25% n'est pas significative. Pour que ces taux soient attractifs pour l'investissement, ils doivent être inférieurs (4 à 4,5%) car le climat des affaires est loin d'être idéal pour encourager l'investissement. A ce sujet, le nombre de dossier a chuté au niveau de l'agence nationale pour le développement de l'investissement (ANDI) ces dernières années, car il n'y a pas d'engouement pour l'investissement et ce au moment où les banques ont des surliquidités.

Ceci dit, la banque publique reste l'instrument essentiel du financement des PME et de l'économie. En effet, la banque peut participer jusqu'à 70% au financement d'un projet. Une démarche est suivie par la banque pour octroyer un crédit.

les banques ont mis en place des méthodes de travail efficaces pour l'intermédiation entre les différents intervenants économiques par la prise en charge objectives des opérateurs. Elles consistent en l'étude et l'analyse des dossiers de crédits des PME privées qui activent dans les secteurs du commerce, de l'industrie et des services.

On revient à la décentralisation du pouvoir de décision relatif à l'octroi des accords bancaires au niveau des agences, avec la mise en place de mécanismes et des procédures de contrôle et de suivi.

Les délais de traitement et de réponse à la demande de crédit ne sauraient dépasser les trois mois, la durée du crédit a été, par ailleurs portée de 5 à 7 ans, avec une période de différé comprise entre un an et deux ans, selon la nature du projet

L'exigence de l'hypothèque sur les biens immobiliers dans le cadre de recueil des garanties n'est plus systématique. Le maintien de cette garantie serait incompatible avec le renforcement du rôle et des capacités du fonds de garantie risque crédits jeunes promoteurs, dont les dernières modifications apportées par le décret 03-289 du 6 décembre sécurisent les banques quant au risque de non-remboursement. L'article 4 dudit décret stipule que « le fonds couvre, à la diligence des banques et établissements financiers concernés, les créances restant dues en principal et intérêt à la date de déclaration du sinistre et à hauteur de 70% »

Conclusion

Les principales contraintes que rencontre aujourd'hui le secteur de la PME/PMI sont liées aux difficultés financières dont les causes sont multiples (dévaluation du dinars, pression fiscale et douanière,..), à la concurrence de produits importés (contraction de la demande, concurrence déloyale..) et aux contraintes environnementales.

En situation de mutation économique qui caractérise notre pays, il est désormais établi que la PME/PMI constitue l'élément indispensable à l'intégration une principale source de création d'emploi et facteur déterminant à la promotion des exportations hors hydrocarbures.

L'importance de l'enjeu économique et social de la PME, en tant que forme d'organisation du travail et de création de richesse reste l'élément le plus efficace et le moins coûteux ; les PME offrent, en effet, des contraintes managériales moins complexes, des procédés de production plus souples et des capacités d'adaptation à la contexture des marchés plus grande.

L'organisation passé de notre économie autour d'un acteur public n'a pas laissé une grande place à la PME. Aujourd'hui, pour l'économie nationale, la PME majoritairement privée et insuffisamment développée représente un outil d'expansion économique et de résorption du chômage déterminant.

La contribution de la PME à la formation du revenu national est de plus en plus importante. Hors hydrocarbures, la valeur ajoutée de ce secteur représente près de 70% de la richesse nationale.

Actuellement, le secteur des PME est caractérisé par des modes d'organisation et de gestion au delà des minimums exigés par une économie concurrentielle. Outre la rigidité de l'environnement économique et administratif dans lequel elles évoluent, la libéralisation du commerce extérieur a mis en difficulté beaucoup d'entreprises qui se révèlent à l'évidence peu compétitives devant la concurrence des produits importés.

Si on se réfère aux différentes échéances cruciales qui attendent l'Algérie notamment l'adhésion à la zone de libre-échange euro méditerranéenne prévue à l'horizon 2012 et l'adhésion prochaine à l'OMC. Le défi est énorme pour nos entreprises appelés à se mettre au niveau de performance des entreprises internationales et de conquérir des marchés à l'extérieur car il est bien entendu que si nous n'allons pas gagné chez eux, celles ci viendront prendre le marché locale (l'industrie alimentaire par exemple).

Il est grand temps de mener une stratégie, tournée vers l'extérieur et axée non seulement sur les dévaluations monétaires comme seul instrument de compétitivité mais sur l'assimilation du progrès technique, la diffusion des connaissances et des systèmes de formation efficaces. La privatisation constitue, d'autant plus, un impératif pressant qu'il convient de dynamiser. L'intégration dans le marché mondial ne peut être formelle et effective qu'à l'existence d'un environnement d'ensemble favorable susceptible de résorber les contraintes imposées.

Au plan des avantages d'environnement compétitif; bien que l'Algérie présente des aptitudes certaines liées à ses ressources humaines, à ses richesses matérielles, à sa position géographique et à ses moyens financiers à même de faire des PME son outil de développement économique et de stabilité sociale; la conduite des réformes économiques et sociaux doivent aboutir à une administration simple, une célérité douanière et bancaire, des services d'appui de qualité, un système éducatif performant.

Aussi, la mise en place d'un système efficace de collecte, d'analyses et de diffusion des informations économiques permanents, est vitale à la fois pour l'émergence et pour le développement de la PME. Par ailleurs, la formation, le conseil et l'expertise, les normes et les standards, l'innovation sont autant de paramètres qu'il y a lieu de mettre au service de la PME/PMI nationale pour favoriser son insertion dans l'économie mondiale.

La politique de développement de la PME doit trouver son essence dans une stratégie de développement économique et sociale laquelle revêt aujourd'hui une nécessité fondamentale pour la poursuite du processus de développement qui va conférer à l'Algérie une importante position

Notes

- (1) Le monde Arabe n'a attiré que 6 milliards de dollars d'investissement extérieurs en 1998, soit 0,9% de ce type d'investissements dans le monde
- (2) www.cnes.dz
- (3) Commerce informel source de concurrence déloyal et facteur de déstabilisation d'une économie de marché naissante.
- (4) Avec l'avènement de l'ANDI, il est espéré plus de fluidité dans les procédures, facilité d'avantage les formalités de création d'investissement.
- (5) La PME est une entreprise de production de bien et de service employant de 1 à 250 salariés, dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 2 milliards de DA ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 500 millions de DA.
- (6) Leila Melbouci: impact du nouvel environnement sur les PME/PMI Algérienne.p.8
- (7) Investir. Magazine n°6. Avril-Mai2003. p 24.
- (8)Hamdaoui Taous: Accord d'association euro méditerranéen: quel impact sur les PME/PMI Algériennes. séminaire à Tlemcen.2003.
- (9) décret exécutif n° 05 -165 du 3 Mai 2005) : L'Agence Nationale de Développement de la PME (AND-PME)
- (10) El Watan Economie n° 27 du 10 octobre 2005